

Classe Préparatoire Diplôme d'Études Chorégraphiques CP-DEC (ex cycle 3 spécialisé) Réseau Occitanie Méditerranée

Organisée avec le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM) regroupant les établissements d'enseignements artistiques de Perpignan Méditerranée Métropole, Nîmes, Béziers Méditerranée, et Carcassonne agglo.

Les Classes Préparatoire au Diplôme d'Études Chorégraphiques (CP-DEC), en danse dans les dominantes : classique, jazz et contemporaine sont ouvertes aux élèves qui ambitionnent une formation préprofessionnelle en danse.

Le Conservatoire de Carcassonne Agglo dispense un cycle Classe Préparatoire au Diplôme d'Études Chorégraphiques en danse classique et jazz.

Le cycle de la Classe Préparatoire au Diplôme d'Études Chorégraphiques (CP-DEC), d'une durée de 1 à 4 ans, propose une pratique scénique soutenue avec « L'Ensemble Chorégraphique » du conservatoire, la participation aux projets artistiques locaux et régionaux.

Le Diplôme d'Études Chorégraphiques (DEC), correspond à l'Examen d'Aptitude Technique (EAT) permettant d'entrer en formation au Diplôme d'État (DE) de professeur de danse dans un Pôle Supérieur ou Centre habilité à délivrer le Diplôme d'État, puis d'être dispensé de l'UV technique.

Les conditions d'accès :

Les CP-DEC sont accessibles sur concours d'entrée, organisés par le Réseau Occitanie Méditerranée (ROM), qui comprend le Conservatoire à Rayonnement Régional de Perpignan Méditerranée Métropole et les Conservatoires à Rayonnement Départemental de Béziers Méditerranée, Nîmes et Carcassonne Agglo.

Le candidat s'inscrit en vue d'intégrer une Classe Préparatoire au Diplôme d'Études Chorégraphiques (CP-DEC) dans un seul établissement. Toute inscription multiple dans plusieurs établissements est donc impossible. Les candidats seront présentés par les établissements auprès desquels ils se sont inscrits.

- Pour les élèves des conservatoires classés : être soit titulaires du Brevet d'Études Chorégraphiques (BEC obtenu à l'issue du 2ème cycle) ou d'un niveau équivalent, soit être inscrits en 3ème cycle ou d'un niveau équivalent.

- Pour les élèves extérieurs : pré-sélection sur dossier. Ce dossier est à envoyer au directeur de l'établissement et soumis à l'avis de l'équipe pédagogique au 31 mai au plus tard. Une inscription dans l'un des établissements du réseau est nécessaire. En cas d'échec au concours d'entrée, une admission est possible en Cycle 3

Les élèves non bacheliers peuvent prétendre à des bourses d'études DRAC.

Les élèves bacheliers peuvent bénéficier du statut étudiant (bourse du CROUS).

Les droits d'inscriptions :

Concernant les droits d'inscriptions, le règlement intérieur et les modalités relatives à la tarification et au paiement des droits d'inscription de l'établissement dans lequel le candidat s'inscrit s'appliquent.

Âge de référence :

Être âgés de 14 ans en priorité, ce qui n'exclut évidemment pas l'admission de candidats plus âgés ou plus jeunes.

Organisation de la scolarité :

L'enseignement est de 12h hebdomadaire auquel s'ajoute des sessions de culture chorégraphique et musicale, d'Analyse Fonctionnelle du Corps dans le Mouvement Dansé (AFCMD), du travail personnel.

Les épreuves de sélection :

Examen d'entrée

UV technique (en réseau)

- Une variation imposée de l'année en cours (Direction Générale de la Création Artistique).
- Une composition libre dans l'esthétique dominante (composition personnelle ou répertoire) d'une durée de 1'30 à 2'.
- Un entretien avec les membres du jury d'environ 5' portant sur les motivations du candidat.

Examen de sortie

UV technique (en réseau)

- Une variation imposée de l'année en cours (Direction Générale de la Création Artistique).
- Une composition libre dans l'esthétique dominante (composition personnelle ou répertoire) d'une durée de 2' à 2'30.
-

Trois UV (dans l'établissement d'origine)

- Culture chorégraphique (CRD Carcassonne agglo, contrôle continu)
- Culture musicale (CRD Carcassonne agglo, examen + contrôle continu).
- Anatomie –AFCMD (CRD Carcassonne agglo, contrôle continu).

UV au choix (dans l'établissement d'origine)

- Portant sur les enseignements complémentaires abordés tout au long du cursus (physiologie, anatomie -AFCMD, principes fondamentaux de l'écriture du mouvement, improvisation, composition, autres disciplines chorégraphiques...) (CRD Carcassonne agglo, examen discipline associée en danse contemporaine)

Nota bene : La décision de délivrance du DEC est prise par le directeur de chaque établissement après validation de toutes les UV. Ce diplôme précise la discipline principale qu'il considère, ainsi que les autres disciplines et contenus d'enseignement.